

Compte rendu de la réunion d'information 2017

Le Vice-président BFFC Dany Marchand ouvre la réunion à 10.15

Accueil et vœux ce nouvel an

Agenda

- Par courriel aux compétiteurs :
 - Prix –
 - Changements au règlement
 - Bourse de Charleroi
- Point supplémentaire demandé par Thierry Hockers : bilan financier

Présences : voir annexe A

Le président passe la parole au secrétaire qui parcourt l'agenda.

Les discussions sur les points sont marqués en cursif !

Prix

- Prix de base : 50 Euro (25 pour N-phones) *La différence se situe au niveau de l'abonnement au pêcheur belge. Plusieurs membres sont d'avis de ne plus reprendre cet abonnement dans le formulaire de l'inscription au championnat de Belgique*
 - Confirme la participation au CB
 - Commun Lac et Riv
 - À payer avant 15 Fev 2017
- Par journée de compétition
 - 30 Euro à payer au tirage au sort
- Ristourne de 20 Euro pour ceux qui payent la totalité en une fois : 240 Euro
- Juniors : 25 Euro + 50% s'ils participent avec les seniors

Changements au règlement

- Organisation axé sur FIPS Mouche : manches de 3 heures ; ceci implique en riv un CB en 8 manches , en Lac 6 !
- Comité de sélection pour les équipes partants CE et CM ; BFFC décide finalement . A partir de 2018 ! *La matrice d'évaluation doit être établi dans les meilleurs délai et mentionné dans le règlement.*
- Inscriptions au CB 2017 : 15 jan au 15 Fev ; plus d'accusé de réception !
- Désistement pour le CE ou CM après avoir déclaré « être partant » (peu importe la raison) : la personne ne sera pas sélectionnable pour l'année suivante (nouvelle sanction H1)
- Interdiction de pêche en lac 6 jours avant la journée de l'épreuve

- Changement pénalité du capot (pas comme la FIPS-Mouche). *Les points places du pêcheur capot = les points places du dernier ayant pris un/ des poisson(s) + 1/3 du nombre des participants inscrits à la discipline*
- Aptitude des contrôleurs ; responsabilité du pêcheur. *Le règlement 2017 reprend cette notion. En résumé ; amenez quelqu'un avec les qualités vous désiriez voir en la personne qui vous contrôle.*
- En lac ; toute espèce éligible ! *min 200mm*
- Présence obligatoire au tirage au sort !
- Épuisette en Lac entre 150 et 300 cm
- Confirmation de votre participation pour chaque journée. *Au plus tard 6 jours avant le jour de la compétition*

Bourse de Charleroi

- Remise des prix
 - Samedi 14 heures : *si possible on le fera dans une salle appart*
- Volontaires pour le stand Samedi et Dimanche jusque midi

Championnat de Belgique Interclub : *Faites de la publicité !*

Bilan Financier BFFC par Dany Marchand

Sit 01/01/2016 :	2544,00
Recettes :	21222,00
Dépenses :	20874,17
Sit 10/1/2017 :	2891,83
Boni :	347,83

Le bilan présente un boni de 347,83 euro. Ne sont pas comptabilisé les montant de 25% des inscriptions 2016 qui doivent servir pour les équipes partants aux CM et CE. Ceci nécessite un transfert du compte CSPM vers le compte BFFC. Roland Marcq (vice président BCA) et Michel Dumortier (sec FSPFB) expliquent que ceci ne peut se faire , la CSPM étant régional et le BFFC national. La CSPM ou la fédération peuvent soutenir financièrement leurs membres.

Roland Marcq et Michel Dumortier expliquent et éclaircissent le fonctionnement et les relations entre les différentes organisations et des finances dans la pêche de compétition.

Les subides pour les équipes qui partent aux CM et CE sont réglés par les organes compétents (CSPM, FSPFB)

Pour 2017 le BFFC ne maintient plus les 40 euro (10 euro par jour) pour les contrôleurs en rivière

Réunion clôturée à 14.30

Liste des présences

Allacker Stefan (sec BFFC)

Marchand Dany (vice président BFFC)

Godenne Michel (membre BFFC)

Marcq Roland (vice président BCA)

Dumortier Michel (Sec FSPFB)

Hockers Thierry

Lambert Jacques

Costanero Sylvain

Zapoticzny Jazon

Bazan Christian

Marville Jean-Marc

Brunincx Jean-Luc

Sabaut Serge

Dumortier Michel

Andrien Gilbert

Feron Sophie

DiMarco David

Jamagne Thierry

Hardy Philippe

Hanin Charles

Curvers Maxime

Mathieu Vincent